



# FLASH

## Négociations AC

### Réunion 3



Defence & Space

18 février 2025

Judi 13 février s'est tenue la troisième réunion (R3) de négociation de l'accord de compétitivité (AC).

La CFE-CGC a été entendue sur plusieurs de ses revendications importantes :

=> La surcomplémentaire santé IPECA spécifique à Airbus DS va être maintenue !

Dans le cadre de la recherche de mesures de réduction des coûts pour la société la Direction avait proposé de supprimer cette surcomplémentaire. La **CFE-CGC était intervenue pour défendre cet accord spécifique** à notre société qui améliore les remboursements de frais de santé importants pour les salariés : médecines douces (ostéopathie, psychologues, psychothérapeutes, diététiciens, ...), des implants dentaires, des lentilles de contact, ... **Nous avons été entendus !**

=> La mise en place de groupes de travail paritaires pour améliorer l'efficacité de notre entreprise.

Pour la **CFE-CGC** la source de gain de compétitivité la plus importante réside dans l'amélioration de nos outils informatiques, de nos processus et de notre organisation. Nous avons demandé la mise en place de groupes de travail paritaires pour élaborer des propositions concrètes. **Nous avons été partiellement entendus !** La Direction accepte la mise en place de groupe de travail paritaires pour améliorer le fonctionnement des outils informatiques et optimiser les espaces de travail.

Mais pour la **CFE-CGC** il faut aussi travailler sur nos processus et notre organisation. **Les sources de gain d'efficacité sont énormes** : achats via « click&buy » beaucoup plus longs et onéreux que des achats directs, certaines formations obligatoires inutiles et chronophages, reportings inutiles, tâches de secrétariat demandées aux cadres (avec un taux horaire de cadre) plutôt qu'aux assistantes (beaucoup plus efficaces sur les outils concernés), ...

Par ailleurs la Direction a précisé certaines de ses propositions :

=> L'arrêt des 48 places réservées dans les crèches autour de l'établissement de Toulouse serait progressif (les enfants déjà présents dans ces crèches pouvant y rester jusqu'à leur scolarisation)

=> Les compensations liées à certains déplacements seraient réduites de 5% (25% au lieu de 30% pour les non-cadres au forfait heure ; 10% au lieu de 15% pour les cadres)

=> La modération de la politique salariale 2025 d'Airbus DS se traduirait par les mesures suivantes :

- un budget d'augmentation de « support aux promotions » de **0,3%** pour la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026,
- une prime forfaitaire de **600€ bruts** pour tous (prime de partage de la valeur, défiscalisée)



